

# Règlement de la 8<sup>ème</sup> édition de l'Anthychoise

## 1 – Organisateur

L'association « Les Courant'hys » avec le soutien de la commune d'Anthy-sur-Léman.

## 2 - Date et lieu

Dimanche 17 mars 2024 devant l'Espace du Lac, circuits sur routes, chemins, sentiers et prairies autour du village et bord du lac.

- 9h10 - départ de la marche de 8km  
Les marcheurs sont dispensés du certificat médical et ne sont pas chronométrés ;
- 3 départs pour les coureurs :
  - 9h30 - 21km (3 boucles de 7km) ;
  - 9h40 - 14km (2 boucles de 7km) ;
  - 9h50 - 7km (1 boucle).

Barrière horaire à 11h30 au 14<sup>ème</sup> km pour les coureurs du 21km.

⇒ Remise des prix à partir de 12h

Chaque coureur doit suivre le balisage au sol (fanions) et sur les panneaux et se conformer aux indications des signaleurs en chasubles orange.

Un contrôle inopiné pourra être effectué sur les trois distances ; un coureur ayant quitté le parcours balisé, réduisant ainsi la distance à parcourir, sera disqualifié.

Le chronométrage des trois distances est assuré par Chronotop (avec puce).

## 3 - Les inscriptions

- En ligne sur le site « [chronotop.run](https://chronotop.run) » **du 1er février 2024 au vendredi 15 mars 2024 à 23h59** (recommandé) ;
- Sinon par courrier adressé à : « Jacky Tribut 15 routes des Balises 74200 Anthy-sur-Léman » **jusqu'au lundi 11 mars 2024** (cachet de la poste faisant foi) comprenant :
  - Le bulletin d'inscription (disponible sur <https://couranthys.fr/infos-pratiques>)
  - Le chèque libellé à l'ordre de l'association « Les Courant'hys »
  - La copie de la licence ou le certificat médical original (ou sa copie bien lisible)  
⇒ Seul un dossier d'inscription complet permettra le retrait d'un dossard.
- Les inscriptions sur place seront possibles **le samedi après-midi** (auquel cas une majoration de **5 euros** sera appliquée).

Catégories d'âges autorisées par course :

- Course 7km : Cadets et plus (né en 2008 ou avant) ;
- Course 14km : Juniors et plus (né en 2006 ou avant) ;
- Course 21km : Juniors et plus (né en 2006 ou avant) ;

Un questionnaire de santé ainsi qu'une autorisation parentale d'un responsable légal sont exigés pour les mineurs.

Coût de l'inscription, repas léger compris (pâtes, fromage et tarte aux pommes) :

- Marche 8 km : 10 € ;
- Course 7km : 13 €
- Course 14km : 16 €
- Course 21km : 19 €

Aucun remboursement ne sera effectué quel que soit le motif (sauf annulation de la course).

## 4 - Retrait des dossards à l'Espace du Lac

Le samedi 16 mars 2024 de 14h à 17h ainsi que le dimanche 17 mars 2024 à partir de 8h.

Pour les coureurs non licenciés ou de nationalité étrangère, le certificat médical sera conservé par l'organisation pendant une année.

Aucun dossard ne sera remis pour toute inscription incomplète.

Le dossard doit être placé sur le devant du maillot ou sur une ceinture porte-dossard et non plié ni coupé (épingles non fournies).

Un cadeau de bienvenue sera remis à chaque participant des courses/marche adultes.

## 5 - Obligations : licence ou certificat médical

Les coureurs ayant une licence FFA, FSGT Athlétisme, UFOLEP Athlétisme, FSCF Athlétisme, FSPN, FCD ou un pass running en cours de validité devront obligatoirement présenter leur licence valide à la date de la compétition ou en fournir la photocopie.

Les licences FFTri ou les licences scolaires UGSEL/UNSS ne sont pas acceptées.

Les non-licenciés majeurs devront obligatoirement présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la course à pied ou du sport en compétition daté de moins d'un an au jour de l'épreuve (la mention « en compétition » est obligatoire sur le certificat médical. Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical rédigé en langue française, de non-contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied ou du sport en compétition daté de moins d'un an au jour de l'épreuve. Les licences étrangères ne sont pas acceptées.

Les non-licenciés mineurs devront remplir un questionnaire de santé (disponible sur <https://couranthys.fr/infos-pratiques>) ainsi qu'une autorisation parentale.

## 6 – Ravitaillement

En eau, sucre et fruits au 7<sup>ème</sup> et 14<sup>ème</sup> km (courses 14km et 21km) – eau, sucre, fruits et biscuits sitôt l'arrivée.

## 7 – Sécurité

Des signaleurs (avec gilet orange) assurent la sécurité aux croisements et changements de direction. L'association organisatrice est couverte par une police d'assurance responsabilité civile auprès d'Allianz. La protection civile sera présente sur place et pourra intervenir sur le parcours.

## 8 – Accompagnateurs

Les cyclistes suiveurs sont interdits.

Les chiens même tenus en laisse sont interdits sur le parcours marche et courses ainsi qu'à l'intérieur de la salle des fêtes.

Possibilité aux accompagnants d'acheter sur place un ticket « repas léger » (pâtes, fromage et tarte aux pommes) à 5 €.

## 9 – Vestiaires et parking

Pas de vestiaire, ni de douche sur place.

Toilettes hommes/femmes séparés à l'Espace du Lac.

Parking gratuit sous l'école en passant par la route derrière l'Espace du Lac.

## 10 – Responsabilité

Les organisateurs de l'Anthychoise déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte ou dégradation qui pourrait se produire le jour de l'épreuve. Les licenciés FFA - FFTRI - UFOLEP - FSGT sont couverts par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

## 11 – Récompenses

La remise des prix aura lieu le dimanche à partir de 12h. La présence des bénéficiaires est indispensable. Pour les 3 distances :

- du 1<sup>er</sup> au 3<sup>ème</sup> toutes catégories - Femmes et Hommes (classement scratch) ;
- 1<sup>er</sup> de chaque catégorie - Femmes et Hommes :
  - Course 7km : à partir de cadets et plus ;
  - Course 14km : à partir de juniors et plus ;
  - Course 21km : à partir de juniors et plus.

## 12 – CNIL

Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

## 13 - Droit à l'image

Les organisateurs de l'Anthychoise se réservent le droit d'utiliser les photos réalisées lors des épreuves sans contrepartie pour le besoin de ses publications.

## 14 – Don

Pour chaque inscription, 2 euros seront reversés à l'association « les pt'Hiboux du Léman » (association pour la Pédiatrie des Hôpitaux du Léman).